

Le lundi 16/03/2026 à 9h00 les membres du Comité Directeur se sont réunis à Nogent sur Marne, à la Maison des Associations, 2 rue Jean Monnet (94130).

Présents : Sylvie DUSSART, Martine MUNUERA, Viviane DERIVE, Pascal. MICHEL, Marie-José BOSCO, Olivier LAVRARD, Jean-François STEINLEN, Thierry TOURNADRE, Pascal VU, Catherine ROUXEL, Annie CAMIZE.

1. Approbation du compte-rendu du Comité Directeur du 09/02/2026

C.R approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du Projet Associatif 2026/2027

Rappels :

- Notre cible prioritaire : les animateurs. Les impliquer davantage vis-à-vis de la Fédération.
- La Fédération s'engage dans le sport « durable ».
- Création d'un poste de « Référent Sport-Santé »

2 modifications minimales sont apportées : rajout du mot « initiale » au 3^e alinéa du §2 concernant la formation ; rajout du Tennis de Table au § « réalisation d'événements sportifs ».

Pascal M modifiera sur le site l'appellation MAA en MAS.

Le projet Associatif 2026/27 ainsi rectifié est adopté à l'unanimité. Restera le dossier subvention à effectuer **par les trésoriers**. Ouverture de la session au 1^{er} avril.

3. Information sur le processus de labellisation S.S.S. du club

Ce processus a été décrit lors d'un webinaire organisé par la Fédération.

Le label vise à harmoniser et sécuriser l'usage du concept « Sport Senior Santé » par la Fédération et ses clubs. Le label SMS actuel n'existera plus au 31 décembre 2026.

Principes exposés :

Le label « Sport Senior Santé » sera proposé à tous les clubs, avec trois niveaux possibles, pour tenir compte des clubs n'ayant pas encore de SMS ou de différenciation de niveaux dans les activités.

Les critères sont structurés autour de :

- la diversité et de la complémentarité de l'offre d'activités (plein air, salle, équilibre, coordination, renforcement, etc.).
- la qualité de l'encadrement, la formation des animateurs et le respect du cadre fédéral (25 disciplines reconnues, formation assurée par la Fédération).
- le rayonnement et l'ouverture vers l'extérieur : relations avec la mairie, le département, interclubs (tennis de table, randonnées partagées, événements conviviaux).
- la structuration des séances (échauffements, corps de séance, renforcement, étirements) et du respect des publics fragiles.

Fonctionnement par points attribués selon la présence d'un SMS, d'Active Mémoire, de niveaux d'activités, du nombre d'adhérents, de l'ouverture territoriale, etc.

Validité du label : trois ans, avec contrôle de la pérennité des engagements.

Calendrier : réception du dossier le 6 avril, dépôt jusqu'à 4 mai, avec quatre commissions par an.

Le label SMS actuel (Section Multi-activités Seniors) n'existera plus au 31 décembre 2026.

La subvention de 200 € associée jusque-là au label SMS est désormais conditionnée à l'envoi d'au moins un animateur en formation continue et ne sera attribuée que tous les trois ans par club. Le club a déjà perçu récemment 200 € au titre du SMS ; il a bénéficié d'un calendrier favorable mais devra désormais respecter la nouvelle règle (formation continue) pour les prochains cycles.

Décision :

Le CODIR vote à l'unanimité le dépôt d'un dossier de labellisation «Sport Senior Santé».

Ce choix est jugé stratégique pour :

- L'image du club,
- L'accès aux subventions,
- La reconnaissance du travail réalisé sur le sport seniorsanté.

Actions :

- Préparer le dossier de labellisation dès la réception du formulaire le 6 avril.
- Cartographier l'offre d'activités, les niveaux, les formations et le rayonnement du club pour optimiser le score.
- Intégrer explicitement la labellisation dans le projet associatif.

Information complémentaire : Gouvernance fédérale et discipline :

- Une commission disciplinaire fédérale sera mise en place en novembre 2026.
- Les statuts et le règlement intérieur fédéraux vont évoluer, avec des impacts possibles sur les statuts et règlements intérieurs des clubs.
- Le club avait déjà fortement travaillé ses propres textes mais devra les réactualiser le cas échéant.

Actions :

- Surveiller les évolutions statutaires fédérales.
- Prévoir une relecture des statuts et du règlement intérieur du club après la publication des nouveaux textes.

4. Commission Événementiel

➤ **Séjour « Fête des Lumières » à Lyon**

- Projet de séjour court autour de la Fête des Lumières à Lyon (décembre), pour 15 à 19 personnes.
 - Coût estimé : 356 € par personne sans le transport, pour deux nuits / trois jours.
 - Nécessité de louer un bus pour l'une des excursions (coût environ 2 600 €), hébergement situé en périphérie de Lyon impliquant des déplacements supplémentaires.
- Le prix est jugé trop élevé au regard de la durée et de la logistique.

Décision :

Le CODIR vote à l'unanimité l'abandon du projet, une information sera envoyée aux adhérents ayant manifesté un intérêt pour expliquer l'abandon du projet. **Marie-José BOSCO s'en occupe.**

➤ **Séjour hiver 2027 – Auberge Nordique Grand Bornand**

Retour sur le séjour hiver réalisé cette année suite au questionnaire envoyé aux participants : la très grande majorité se déclare prête à repartir au même endroit.

Options étudiées :

- Pralognan : absence de disponibilités, nécessité de réserver un an et demi à l'avance, contraintes lourdes pour la commission événementiel.
- Auberge Nordique : possible du 7 au 13 mars, avec les activités pratiquées cette année (ski nordique, raquettes, bien-être).

Proposition retenue :

Séjour à l'Auberge Nordique du 7 au 13 mars 2027 pour 20 personnes.

Tarifs : augmentation du prix par rapport au précédent séjour, passant d'environ 880 € à 940 € par personne, tout compris (hébergement, pension complète, moniteurs, matériel de ski nordique, raquettes sauf chaussures, navette locale, accès espace bien-être).

Il est souhaité d'obtenir, si possible, des chambres dans la partie récente.

Décision :

Le CODIR se prononce pour le séjour à l'Auberge Nordique, semaine du 7 au 13 mars 2027, pour 20 personnes à 10 voix pour et 1 abstention. **Organisatrice Sylvie.**

Actions :

- Confirmer le séjour auprès de l'Auberge Nordique en versant rapidement un acompte de 1 000 € pour bloquer la réservation.
- Lancer un appel à pré-inscriptions auprès des adhérents RSN, avec délai de réponse clair.
- Prévoir ensuite l'ouverture à quelques clubs partenaires (Créteil, M^sAlfort, Paris) en cas de places disponibles, en rappelant que la priorité sera toujours donnée aux adhérents internes.

➤ **Séjours printemps et septembre – premières pistes**

Les souhaits exprimés portent sur un séjour de type montagne (Jura) et un séjour en Bretagne à l'automne.

Des devis ont été demandés pour

1/ le Jura :

- La Haute Joux: 30 personnes, en pension complète. Les tarifs 2027 seront connus en avril (environ 700 €)
- Le Duchet : réponse en attente.

2/ la Bretagne : 2 destinations sont proposées, catalogue à l'appui

- Domaine Beg Porz (29)
- Port Manec'h

Remarque importante : les transports ne sont jamais inclus dans ces devis.

Rappel d'un point réglementaire :

Pour les séjours « clés en main » (gérés par un prestataire, comme Cap France par exemple) : pas de déclaration de « 2% tourisme » à la Fédération car la RSN achète une prestation globale. A l'inverse, les séjours organisés de A à Z par la RSN (hôtel réservé directement, car affrété par le club, encadrement interne) : obligation de déclarer à la Fédération et d'appliquer les 2% de l'agrément touristique.

NB : Cet agrément n'est pas dû si les participants règlent directement l'hôtellerie sans transit des paiements par la RSN.

Décisions :

- Le CODIR vote pour le séjour Haute-Joux à 10 pour et 1 abstention. **Organisatrice Marie-José**
- La proposition pour Le Duchet est abandonnée 1 vote pour et 10 abstentions.
- La destination Beg Porz est adoptée à l'unanimité. **Organisatrice Sylvie**

Actions :

Viviane négociera les devis pour la Haute-Joux et Beg Porz, tous deux proposés par Cap France.

➤ **Conférences**

Un mail sera adressé aux adhérents participants pour présenter un résumé de la conférence passée et les objectifs des 2 prochaines

5. Commission Communication

Le bulletin de découverte créé, est mis en ligne et des retours ont déjà été reçus.

Une newsletter est prévue, **Viviane**, reprend les événements depuis janvier : galette, propositions séjours 2027, conférences passées et à venir.

Pistes complémentaires pour la newsletter et le site:

- Présentation du label SSS
- Eventuelle communication sur le projet associatif une fois le dépôt effectué avec renvoi vers le site.
- Relecture globale du site **par la commission communication** pour corriger/mettre à jour les pages.

6. Commission Développement

Réunion Animateurs du 11/03/2026 annulée : nouvelles dates proposées 28/09 ou 19/10. **Martine doit voir avec le Campanile. Viviane demandera un devis pour le bowling.**

Formations : 2 FIA réussies (en randonnée) ; 5 M2 entre avril et mai (randonnée + M.N.); 4 PSC en avril pour les futurs serre-files ; formation continue : 1 animatrice gym intéressée.

Intégration nouveaux animateurs : encourager la co-animation, planifier les remplacements vacances, les mettre en situation de réussite.

Journée Animateurs du CODERS (28 mai 2026) : 21/37 participants, succès mitigé. **Thierry**

7. Divers

Il est rappelé que les adresses électroniques des adhérents ne sont utilisables que pour la diffusion d'infos concernant la R.S.N.

Viviane remplacera Martine pour représenter la R.S.N. au C.C.A.S.

A la demande des animateurs de Marche Nordique d'intégrer le Nordic Yoga dans leurs séances, il est confirmé que cette pratique n'est pas reconnue dans les cadres fédéraux.

La demande, déjà examinée au dernier CODIR, est rejetée.

8. Tour de Table

Pickleball : les animateurs pressentis ont donné leurs disponibilités ; Thierry a remis en séance le tableau récapitulatif.

Serre-files : **Le Bureau** doit modifier le R.I. pour entériner la création de cette fonction et **Pascal M.** fera la mise à jour de la page Randonnée sur le site internet.

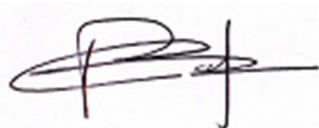
Les membres du Bureau reliront les statuts pour leur actualisation relativement aux nouvelles dispositions de la Fédération en matière de Sécurité et de Discipline.

Olivier indique qu'il participera le 13/04 à une formation Orientation initiée par Marie-Françoise pour les serre-files.

Pascal M. demande des photos pour renouveler et dynamiser le site. Chaque référent fournira la photo du siècle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

La Secrétaire,
Catherine ROUXEL



La Présidente,
Sylvie DUSSART



.....
CODIR 2026 : 13/04 04/05 01/06, matin de 8h45 à 12h15 **Ne pas venir avant 8h45 pour Laura**

Réunion RANDO : 08/06 de 9h à 12h

Réunion MAA : 01/06 de 14h à 15h15, salle A

Réunion GYM : 01/06 de 15h15 à 16h30, salle A

Réunion MN : 08/06 de 14h à 16h30, salle A

Réunion du Bureau : 10/04

Réunion séjour pour adhérents : 13/04

Journée Bénévoles du CODERS 94 : jeudi 28/05/2026, Jablines